

Préserver l'Héritage de mes enfants

Par macofla, le 07/05/2011 à 15:27

Bonjour,à la vente de notre maison est-il possible de notifier que les sommes perçues par moi et mon futur ex-mari, soient intégralement reversées qu'à nos enfants s'il nous arrive quelque chose. Il est d'accord, mais je voudrai un papier qui est une valeur juridique. Lorsqu'il investira, est-il possible de notifier qu'il a apporté telle somme et qu'elle ne reviendra qu'à nos enfants? Merci pour vos réponses car je m'inquiète des intérêts réels de sa nouvelle compagne!

Par **Domil**, le **07/05/2011** à **15:28**

La réponse est simple : non.